

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Auditorium – Fixation des tarifs pour la saison 2006-2007**

Madame BESSIS, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

En prévision de la saison 2006-2007, il y a lieu de définir dès à présent les nouvelles grilles tarifaires qui seront applicables pour les spectacles présentés à l'Auditorium par le duo dijon et les prestations diverses assurées par cette structure.

La proposition qui est soumise à votre appréciation reconduit, dans ses grandes lignes, la tarification définie par le Conseil Municipal pour la saison 2005-2006. Des modifications y sont cependant apportées dans le sens d'une simplification de la grille tarifaire, et d'un accès plus facile pour les jeunes et les personnes aux ressources limitées, ceci afin d'accentuer encore l'effort fourni par le duo dijon au cours de la saison 2005-2006.

Les modifications et nouveautés portent sur les points suivants :

- l'unification du tarif réduit pour les formules A, B et C à 10 € d'une part et D et E à 7 € d'autre part, dans une démarche de meilleure accessibilité des spectateurs aux ressources limitées et de meilleure lisibilité de la grille tarifaire ;
- l'élargissement de l'accès des étudiants détenteurs de billets au tarif de la carte culture aux premières séries sur toutes les représentations ;
- l'augmentation de 1 € du plein tarif et du tarif « abonnement » de la formule A en première et deuxième série permettant de compenser les pertes de recettes des deux mesures précédentes ;
- l'instauration d'un tarif promotionnel dans le cadre d'actions ciblées ;
- la définition de quatre types d'abonnements avec respectivement, 4, 6, 8 ou 9 spectacles minimum ;
- la proposition d'une liste de spectacles à tarif réduit pour les détenteurs des cartes Cezam et Performance plutôt qu'une réduction systématique ;
- la détermination d'un prix fixe pour quelques programmes payants dans le courant de la saison ;
- l'élargissement du tarif des encarts publicitaires à tous les supports de communication ;
- la vente des billets sur internet ;
- l'instauration d'un tarif de location de salle « petit salon ».

Le dispositif proposé est présenté en deux parties :

- grille tarifaire de la billetterie
- autres tarifications.

I – GRILLE TARIFAIRE DE LA BILLETTERIE

1.1 La grille se présente comme suit, se répartissant entre cinq formules : A B C D et E.

	Formule A			Formule B			Formule C			Formule D	Formule E
	1ère série	2ème série	3ème série	1ère série	2ème série	3ème série	1ère série	2ème série	3ème série	Série unique	Série unique
Tarif plein	48 €	37 €	22 €	40 €	30 €	20 €	30 €	25 €	15 €	20 €	12 €
Abonnement	30 €	22 €	-	26 €	19 €	-	19 €	16 €	-	12 €	8 €
Tarif « groupe » et « tarif carte culture »	38 €	27 €	16 €	30 €	23 €	14 €	24 €	20 €	12 €	15 €	9 €
Tarif réduit	10 €						7 €				

Tarif « carte culture » et « établissements d'enseignement » : 5,5 €
Tarif « dernière minute » : 7 €
Enfant de moins de 12 ans accompagné : 7 €

1.2 Modalités d'application

Formule (de A à E) : elle définit le niveau de prix du billet en fonction de l'économie générale du spectacle.

Les formules D et E correspondent à une série unique dans le cadre d'une salle réduite initialement au parterre et étendue progressivement en fonction du remplissage.

Série (de 1ère à 3ème) : elle se réfère au positionnement des fauteuils dans la salle (document présenté en annexe).

Carte d'adhérent : son prix est de 25 €.

Elle permet d'acheter au tarif « carte » (avec une réduction d'environ 25%) une place par représentation. Elle est nominative et porte le nom du titulaire.

Abonnement

L'abonnement est un achat groupé en une seule fois avec une réduction d'environ 40 %.

Quatre types d'abonnements sont proposés.

1- Achat d'un minimum de quatre spectacles à choisir parmi des genres (danse, musique de chambre et récital, etc.) ou des thèmes (un pays, un auteur-compositeur, etc.) dont un obligatoire à choisir parmi une liste.

2- Achat d'un minimum de six spectacles à choisir parmi des genres ou des thèmes dont deux obligatoires à choisir parmi une liste.

3- Achat d'un minimum de huit spectacles à choisir parmi des genres ou des thèmes dont trois obligatoires à choisir parmi une liste.

4- Achat d'un minimum de neuf spectacles à choisir dans la totalité de la programmation de la saison dont trois obligatoires à choisir parmi une liste.

Chaque abonné se voit remettre gracieusement une carte d'abonné nominative lui permettant de bénéficier du tarif « carte » pour des spectacles achetés hors abonnement.

Pour l'achat d'un ou plusieurs abonnements, il est instauré une possibilité de paiement fractionné en quatre fois maximum par prélèvement bancaire automatique.

Groupes

Il s'agit de tout regroupement d'au moins dix personnes sous l'égide d'une entité juridique (association, collectivité, comité d'entreprise, etc.).

L'achat de places pour une même représentation peut être effectué en une ou plusieurs fois, pourvu que dix billets au minimum soient achetés initialement, par une même personne représentant le groupe. Ce tarif, qui permet une réduction d'environ 25%, n'est pas cumulable avec le tarif réduit.

Le tarif « groupes » est également appliqué aux titulaires de la carte du Comité d'Action Sociale de la Ville de Dijon sur présentation de leur carte.

Les détenteurs de cartes Cezam ou Performance bénéficieront du « tarif groupes » sur une liste de spectacles définie par le duo dijon en accord avec chacun de ces organismes en début de saison.

Etablissements d'enseignement

Il s'agit des classes de six élèves minimum âgés de moins de 26 ans et accompagnés (écoles primaires, collèges, lycées, écoles spécialisées d'enseignement artistique) dans le cadre d'une démarche pédagogique. Les tarifs qui leur sont appliqués donnent accès à des places de 2^{ème} série et 3^{ème} série.

Au-delà de 26 ans, le tarif « groupes » est appliqué.

Les accompagnateurs bénéficient d'une place exonérée par tranche de douze élèves accompagnés.

Tarifs réduits

Les bénéficiaires sont les suivants :

- jeunes de moins de 26 ans, étudiants ou non, sur présentation d'une pièce justificative
- demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif ASSEDIC
- personnes en situation de réinsertion professionnelle au titre des mesures prises dans ce domaine par les pouvoirs publics, sur présentation d'un justificatif de cette position
- personnes en situation d'apprentissage au sens du code du travail sur présentation d'un justificatif
- personnes liées à la production du spectacle.

Tarif « enfant » : il concerne les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte et s'applique à tous les spectacles et toutes les séries.

Tarif « dernière minute » : ce tarif est proposé aux bénéficiaires du tarif réduit sur présentation d'un justificatif et s'applique une demi-heure avant le début du spectacle dans la limite des places disponibles ; le spectateur n'a alors pas le choix du positionnement de son fauteuil dans la salle.

Tarif « carte culture » : il est ouvert uniquement aux titulaires de cette carte dans le cadre du dispositif mis en place par le Grand Dijon. Il donne accès à des places dans toutes les séries.

Tarif ponctuel : un tarif ponctuel pourra être décidé par le Conseil Municipal pour l'organisation de manifestations exceptionnelles.

Tarif promotionnel : un arrêté pourra autoriser le duo dijon à avoir recours à un tarif promotionnel fixé à 7 € (équivalent du tarif dernière minute) dans le cadre d'une opération promotionnelle ciblée (support de communication et période préalablement définis) afin de vendre un nombre de places ne pouvant dépasser 30 % de la jauge de la salle. Ce dispositif représentera trois à quatre opérations promotionnelles dans le courant de la saison.

Tarifs pour les spectacles en partenariat spécifique dans le cadre de la programmation artistique

Il s'agit des spectacles entrant exclusivement dans la programmation artistique du duo dijon, qui font l'objet d'un partenariat spécifique préalable avec des associations ou des structures artistiques de la région.

Pour la saison 2006-2007, sont principalement concernés :

- le Conservatoire National de Région et l'association Diffusion Musicale du Conservatoire
- l'Association Bourguignonne Culturelle
- l'Association Cumulus pour le festival Why Note
- l'Association Art Danse
- le Centre Dramatique Théâtre Dijon Bourgogne (TDB)
- la Camerata de Bourgogne
- l'Eldorado
- l'Association Zutique Production pour le Tribu Festival
- les établissements culturels des régions Bourgogne et Franche-Comté dans le cadre de partenariats spécifiques.

Il est proposé de consentir aux membres, adhérents ou abonnés de ces structures, uniquement dans le cadre des opérations spécifiques organisées en collaboration, les mêmes avantages tarifaires que ceux accordés aux possesseurs de la carte du duo dijon, sur présentation d'un justificatif de rattachement à ladite structure (carte de membre, d'adhérent ou d'abonnement).

Tarifs pour les spectacles « hors les murs »

Le duo dijon programme des spectacles dans d'autres lieux que l'Auditorium de Dijon. Les grilles tarifaires ci-dessus sont applicables à ces spectacles.

Modalités de contrôle :

Pour tous les tarifs spéciaux, un justificatif pourra être demandé à l'entrée en salle. En l'absence de justificatif valide, il sera demandé au spectateur de régler la différence entre le prix du billet plein tarif et le tarif spécial qui figure sur le billet.

Vente de billets sur internet

Dès le lancement de la saison 2006-2007, il sera possible d'acheter des billets sur le site internet du duo dijon. Seuls des billets à plein tarif seront vendus par ce biais. Tous les billets nécessitant la présentation d'un justificatif, devront être achetés par les canaux de vente traditionnels (billetterie au Grand Théâtre, vente à distance avec envoi préalable du justificatif en question, achat par correspondance, FNAC etc.)

II - AUTRES TARIFICATIONS

2.1 - Visites guidées

Les visites organisées de l'Auditorium sont proposées à titre gratuit aux organismes à vocation sociale ou éducative ou dans le cadre des relations publiques de la structure. Les visites à titre individuel, ou d'autres groupes, peuvent être prises en charge par l'Office de Tourisme .

2.2 – Locations de salles

Les conditions de location des espaces et des équipements de la grande salle ainsi que des espaces publics d'accès pour la saison 2006-2007 sont les suivantes :

	Pour un minimum de 4 h	1/2 journée (6 h) (7 h - 13 h ou 13 h - 19 h)	Diurne (12 h) (7 h - 19 h)	Complet (17 h) (7 h - 24 h)
Grande salle	2500 € HT	2800€ HT	4600€ HT	7400€ HT
Petite salle : parterre ou plateau seul ou foyer-bar seul	1250€ HT	1400 € HT	2300 € HT	3700 € HT
Grand salon ou foyer bar à l'occasion de spectacles	400€ HT	500 € HT	750€ HT	1200€ HT
Petit salon (à l'occasion de spectacles) incluant 8 places de spectacle	500€ HT	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Frais de personnel :

Ils s'ajoutent au tarif de location de la grande salle de l'Auditorium. Les tarifs sont fixés comme suit :

1) personnels de sécurité, de contrôle, de placement et d'entretien :

Grande salle	2 500 € HT
Petite salle (parterre ou plateau avec public ou foyer-bar avec public)	1 250 € HT

2) personnels techniques :

Coût personnel technique	20 € HT de l'heure
--------------------------	--------------------

Coût heure supplémentaire personnel technique et de sécurité	35 € HT de l'heure
--	--------------------

Le Palais des Congrès pourra bénéficier, sur l'ensemble des frais de location , d'un abattement de 20% sous condition de réciprocité. Ainsi, en l'absence de location au Palais des Congrès par l'Auditorium pour une saison, le Palais des Congrès ne pourra bénéficier de cette réduction.

2.3 – Chèques-cadeaux

Est maintenue la possibilité pour le public d'acquérir, et ce uniquement à la billetterie du duo dijon, des chèques-cadeaux valables un an à partir de leur date d'achat, à échanger contre un ou plusieurs billets de spectacles dans la limite des places disponibles et/ou une ou plusieurs cartes d'adhérent.

La valeur des chèques-cadeaux est établie comme suit : 10 € TTC, 15 € TTC, 30 € TTC.

Lors de l'échange du ou des chèques-cadeaux à la billetterie et si le montant du ou des chèques-cadeaux est supérieur au montant de l'achat, la différence n'est pas remboursée.

2.4 - Vente de programmes

Des programmes payants pourront être vendus au prix fixe de 3 € dans la salle, aux guichets de l'Auditorium et du Grand Théâtre ou par internet.

2.5 - Encarts publicitaires

Les encarts publicitaires dans tous les supports de communication (plaquette de présentation, programmes de soirée, lettre d'information etc.) peuvent être établis comme la saison dernière entre 260 et 3 000 € en fonction de la taille des encarts.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

1- approuver les différents tarifs applicables aux activités et à l'exploitation de l'Auditorium pour la saison 2006-2007, tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport;

2- m'autoriser à décider, par arrêté, l'application d'un tarif promotionnel fixé à 7 € (équivalent du tarif dernière minute) dans le cadre d'une opération promotionnelle ciblée (support de communication et période préalablement définis) afin de vendre un nombre de places ne pouvant dépasser 30 % de la jauge de la salle;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT